

Annexe V

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES DE DERMATOPATHOLOGIE

- DURÉE : QUATRE SEMESTRES

I - Enseignements (cent cinquante heures environ)

A) Enseignements généraux

a) Étudiants issus du diplôme d'études spécialisées de dermatologie et vénéréologie

Principes des techniques histochimiques, immunohistochimiques et de biologie cellulaire et moléculaire utilisées en anatomie et cytologie pathologiques.

Principales lésions et mécanismes physiopathologiques en pathologie infectieuse, inflammatoire, vasculaire, tumorale, dysmétabolique, malformative et génétique de la peau, des muqueuses et des phanères.

b) Étudiants issus du diplôme d'études spécialisées d'anatomie et cytologie pathologiques

- Anatomie, embryologie, développement, biologie et physiologie de la peau, des muqueuses et des phanères.

- Explorations endoscopiques, histologiques et fonctionnelles en dermatologie.

- Épidémiologie, physiopathologie, diagnostic et pronostic des dermatoses infectieuses, parasitaires et mycosiques, des dermatoses inflammatoires, allergiques et dysimmunitaires, des tumeurs cutanées et lymphomes, des manifestations dermatologiques des maladies systémiques, de la pathologie des muqueuses, des glandes sébacées, sudorales et des annexes, de la pathologie de la lumière et de la pigmentation, et des génodermatoses.

B) Enseignements spécifiques

- Adaptation des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques à la dermatopathologie.

- Techniques spécifiques des examens histologiques et cytologiques sur des prélèvements biopsiques.

- Histologie et cytologie normales de la peau, des muqueuses et des phanères.

- Lésions élémentaires en dermatopathologie.

- Processus de cicatrisation.

- Confrontations anatomocliniques en pathologie infectieuse, inflammatoire, toxique, traumatique, tumorale et vasculaire de la peau, des muqueuses et des phanères.

- Maladies systémiques à expression cutanée.

- Dermatoses de surcharge.

- Réactions cutanées induites par les médicaments.

- Dermatologie pédiatrique et génodermatoses.

II - Formation pratique

Quatre semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de dermatopathologie,

dont deux dans les services agréés pour le diplôme d'études spécialisées de dermatologie et vénéréologie pour les étudiants du diplôme d'études spécialisées d'anatomie et cytologie pathologiques,

et deux dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées d'anatomie et cytologie pathologiques pour les étudiants du diplôme d'études spécialisées de dermatologie et vénéréologie.

III - Diplômes d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de dermatopathologie

Diplômes d'études spécialisées de :

- anatomie et cytologie pathologiques ;

- dermatologie et vénéréologie.

Tout diplôme d'études spécialisées avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.